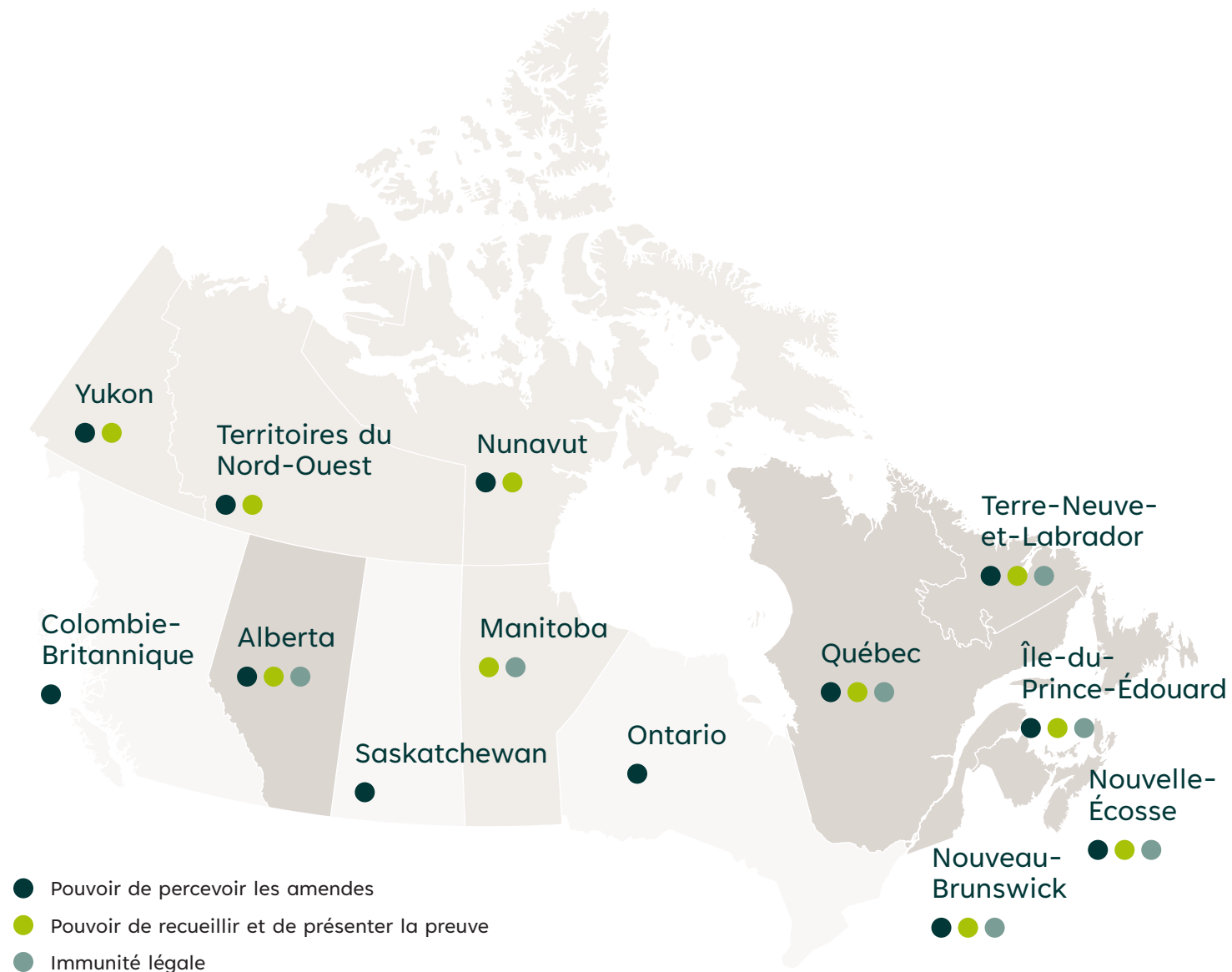


Pouvoirs juridiques et protections actuellement accordés à l'OCRI

Depuis 2017, chaque province et territoire prend des mesures pour renforcer les pouvoirs disciplinaires de l'OCRI. Nous avons maintenant le pouvoir de percevoir les amendes que nous imposons partout au pays.



- Pouvoir de percevoir les amendes
- Pouvoir de recueillir et de présenter la preuve
- Immunité légale

Yukon



Novembre 2018 : pouvoir de percevoir les amendes et de recueillir et de présenter la preuve

Territoires du Nord-Ouest



Novembre 2018 : pouvoir de percevoir les amendes et de recueillir et de présenter la preuve

Nunavut



Novembre 2018 : pouvoir de percevoir les amendes et de recueillir et de présenter la preuve

Colombie-Britannique



Mai 2018 : pouvoir de percevoir les amendes

Alberta



Juin 2000 : pouvoir de percevoir les amendes

Juin 2017 : pouvoir de recueillir et de présenter la preuve et immunité légale

Saskatchewan



Mai 2019 : pouvoir de percevoir les amendes

Manitoba



Juin 2018 : pouvoir de percevoir les amendes et immunité légale

Ontario



Mai 2017 : pouvoir de percevoir les amendes

Québec



Juin 2013 : pouvoir de percevoir les amendes

Juin 2018 : pouvoir de recueillir et de présenter la preuve et immunité légale

Nouveau-Brunswick



Décembre 2019 : pouvoir de percevoir les amendes et de recueillir et de présenter la preuve, et immunité légale

Nouvelle-Écosse



Octobre 2018 : pouvoir de percevoir les amendes et de recueillir et de présenter la preuve, et immunité légale

Île-du-Prince-Édouard



Janvier 2017 : pouvoir de percevoir les amendes

Décembre 2018 : pouvoir de recueillir et de présenter la preuve et immunité légale

Terre-Neuve-et-Labrador



Novembre 2021 : pouvoir de percevoir les amendes et de recueillir et de présenter la preuve, et immunité légale